



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 17 mars 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : M^{lle} MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE -
M. BERNARD J.J. - M^{lle} BERNARD M. - Mme BESSIS - M. BOUHELIER -
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRUYERE - M. CHAPUIS -
M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - Mme DELEBARRE
- M. DINCHER - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT -
M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. IZIMER - M. JOLY
- M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN -
M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU -
M. NOWOTNY - M. NUDANT - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM -
M. VOUILLOT.

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. AUDARD (pouvoir à
M. ESMONIN) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) - Mme BIOT
(pouvoir à Mme LEMOUZY) - Mme BLIGNY (pouvoir à M. BOURNY) -
M. BRENOT - M. BRIOT - M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) -
M. DANIERE - M. DELATTE (pouvoir à M. Gilbert MENUT) -
M. DESVIGNES (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. DODET (pouvoir à M.
FOUCHERES) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. SAUNIE) - M. HESSE
(pouvoir à M. FOUILLOT) - M. PERRIN - M. ROIZOT (pouvoir à M.
BARBEY).

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES – Reprise par la
Communauté de l'agglomération dijonnaise du résultat au 31/12/2003 du budget annexe
de la Zone d'Activités de la commune de Bretenières.**

La commune de Bretenières a adhéré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise au 1er janvier 2004. Elle disposait alors d'un budget annexe retraçant les opérations budgétaires et comptables relatives à l'aménagement et à la commercialisation d'une zone d'activité. Compte tenu de l'intérêt communautaire, cette zone d'activité, et le budget annexe correspondant, ont été transférées au Grand Dijon au 1er janvier 2004.

Les comptes 2003 du budget annexe ayant été définitivement arrêtés, il convient de reprendre les résultats 2003 du budget annexe communal et de les intégrer dans le budget annexe de la Communauté d'agglomération.

Le compte administratif 2003 du budget annexe de la zone d'activités fait apparaître les résultats suivants :

- déficit de la section de fonctionnement de 587 224,03 €
- excédent de la section d'investissement de 468 018,46 €.

Ce transfert des résultats nécessite une délibération concordante de la commune et de l'EPCI. La commune de Bretenières a délibéré dans ce sens le 9 décembre dernier. Il est donc proposé que la Communauté délibère pour procéder à la reprise de ces résultats.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la reprise, par la Communauté de l'agglomération dijonnaise, du résultat au 31 décembre 2003 du budget annexe « zone d'activités » de la commune de Bretenières, dans les conditions ci-dessus exposées, soit :

- Pour la section de fonctionnement : - 587 224,03 €
- Pour la section d'investissement : + 468 018,46 €.

Pour extrait conforme,
Le Président



LE PRÉSIDENT

Publié le **18 MARS 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MARS 2005

